



# LE PONT

BULLETIN INTERCOMMUNAL DINGSHEIM - GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL



Un coin de ciel bleu...

N° 46 - été 2021

Bulletin municipal tiré à 1 100 exemplaires

Responsables de publication : Christian Biller, Chantal Jacob

Rédaction et diffusion : Mairies de Dingsheim/Griesheim-sur-Souffel

Conception : Essence Graphique

Equipes de rédaction :

Dingsheim : Virginie Adloff, Gisèle Berbach, Catherine Kretz, Christian Biller, Gaston Burger, Benoit Haettinger, Brice Schobel

Griesheim-sur-Souffel : Chantal Jacob, Clarisse Langer, Julie Flick, Pierre Oster, René Wunenburger, Bo Hong

Crédit Photos : Club Photo 67 ISO, Alain Barbier, Arno Moll, Christian Biller, les associations...

Photos couvertures : Gérard Stoehr

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

# Sommaire

## LE MOT DES ÉLUS

|  |       |
|--|-------|
|  Gaston Burger, Maire de Dingsheim . . . . .                | 4-5   |
|  René Wunenburger, Maire de Griesheim-sur-Souffel . . . . . | 6 - 7 |
| Joseph Arenas, Président du Sivom La Souffel . . . . .   | 8 - 9 |

## VIE COMMUNALE

|   |         |
|---|---------|
| Budget 2021 . . . . .   | 10 à 12 |
| Les maires communiquent . . . . .   | 13      |
| Participez à la surveillance du moustique tigre . . . . .   | 14      |
| Taxe Gémapl . . . . .   | 15      |
|  Lâcher de hamsters . . . . .  | 16      |
|  Une noue à redents efficace . . . . .                                 | 17      |
|  Photographie des relevés de vitesse, comptage des véhicules . . . . . | 18 - 19 |
|  Compte-rendu Griesheim . . . . .                                      | 20 - 21 |
|  Travaux de voirie . . . . .   | 22      |
|  Journée citoyenne . . . . .   | 23      |
|  Décoration de Pâques et Printemps . . . . .                           | 24      |
| Des colis de Noël pour nos Aînés . . . . .  | 25      |
| Défi citoyen . . . . .  | 26      |
| Les crécelles, une tradition vivace . . . . .   | 27      |
| Fête de la musique . . . . .  | 28 - 29 |
| Bibliothèque . . . . .  | 30      |

## VIE ASSOCIATIVE

|  |         |
|--|---------|
| Association Sportive Dingsheim Griesheim-sur-Souffel . . . . . | 31      |
| Motoclub Club Kochersbikers . . . . .                          | 32 - 33 |

## DIVERS

|   |         |
|---|---------|
|  Carnet de Dingsheim . . . . .             | 34 - 35 |
| Hommage à Christophe Forst  |         |
|  Carnet de Griesheim-sur-Souffel . . . . . | 36 - 37 |
| Hommage à Dominique Fritsch   |         |
| Memento . . . . .   | 37      |
| Page récréative . . . . .   | 38      |
| Les Foulées Roses . . . . .   | 39 - 40 |

GASTON BURGER  
MAIRE DE DINGSHEIM



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Avec la fin du couvre-feu, nous retrouvons petit à petit nos habitudes, surtout en cette période estivale propice aux sorties diverses et variées. C'est enfin une lueur d'espoir tant attendue pour revenir à notre vie d'avant. Mais ne nous n'y trompons pas, nous devons toujours et encore respecter les gestes barrières lorsque nous sommes en contact avec les autres, surtout dans un environnement fermé. Je crois que c'est le prix à payer pour pouvoir sortir ensemble et en bonne santé de cette pandémie.

La vie nous réserve aussi son lot de mauvaises nouvelles, c'est ainsi qu'en ce début juin, nous avons appris la disparition de Dominique Fritsch qui était membre de notre conseil municipal depuis 1995. Ce décès soudain laisse un vide parmi nous car Dominique, quoique discret à l'extérieur, était très impliqué dans la vie municipale. Sa disparition nous a tous affecté, collègues et anciens collègues. J'adresse, au nom de la population, nos sincères condoléances à son épouse et à ses deux enfants.

La vie du conseil municipal a également connu plusieurs rebondissements lors de la période passée avec la démission de plusieurs conseillers municipaux. Mais grâce au scrutin de liste, de nouveaux membres ont pu rejoindre l'équipe municipale. Ainsi, nous avons pu poursuivre, malgré le confinement, notre programme, en complément de celui mené par le Sivom. Grâce à l'implication de l'équipe municipale que je remercie, de nombreux projets ont été abordés, notamment l'étude sur la circulation/vitesse et le stationnement sur l'ensemble de la commune, le réaménagement des rues de Berlin et de Brasilia, le remplacement des luminaires par des LED sur les axes principaux, et bien d'autres.

Avec le desserrement des règles sanitaires, nous pourrions enfin tenir des réunions d'informations par quartier ou par sujet. En effet, certains projets, dont le remaniement du plan de circulation, auront des impacts forts avec le passage de certaines rues en sens unique.

Mais aujourd'hui, nous nous inscrivons résolument dans l'avenir en anticipant les impacts des évolutions qui vont toucher notre commune dans les prochains mois, soit directement, soit indirectement. Ainsi, nous prévoyons de développer des cheminements doux ou d'aménager un espace d'agrément intergénérationnel sur un terrain récemment acquis. Nous aurons aussi un réseau de pistes cyclables, financé en grande partie par la ComCom et la CEA, pour les liaisons structurantes. La première phase dont les études sont en cours, est localisée en grande partie sur le ban communal de Dingsheim. Elle reliera Stutzheim à Oberhausbergen. La deuxième phase reliera notre commune au rondpoint vers Oberhausbergen.

Cette année, toutes les opérations communales prévues au budget sont autofinancées en grande partie, le complément étant assuré par des subventions de la CEA et de l'État. En effet, tous nos dossiers ont été acceptés grâce à l'implication perspicace de l'équipe municipale, épaulée par Virginie Adloff.

Parmi nos recettes, les recettes fiscales locales représentent la plus grande part. Elles sont principalement composées de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie. 2021 sera la première année où les communes ne toucheront plus directement le montant de la taxe d'habitation, mais une compensation calculée sur les bases de 2017 ! Je vous fais grâce du mécanisme complexe de calcul qui est accessible en ligne. En conclusion, cela se traduit par une perte annuelle récurrente de recette pour notre commune. Aussi, et afin de maintenir notre capacité d'autofinancement, la commission des finances a proposé au conseil municipal de voter une augmentation de la taxe foncière bâtie d'un montant équivalent. Cette augmentation représente 21 € en moyenne par foyer fiscal. En parallèle, cette année tous les foyers constateront une baisse de la taxe d'habitation, soit totale, soit de 30%. Cette baisse se poursuivra les 2 années suivantes.

Il ne vous aura pas échappé que nous faisons partie des rares communes qui n'ont pas d'extension urbaines à vocation d'habitat ou d'artisanat inscrite au PLUi. Par cette démarche, nous nous inscrivons pleinement dans l'objectif gouvernemental de lutter contre l'artificialisation des terres agricoles qui est un des principaux vecteurs du réchauffement climatique que nous subissons de plein fouet ces dernières années. Cette posture n'est pas sans conséquence sur la densification urbaine qui connaît un essor sans précédent. Je tiens à rappeler que ce sont à chaque fois des initiatives privées où les propriétaires fonciers cèdent des «dents creuses» ou des corps de fermes situés dans l'armature urbaine.

Bien sûr, le PLUi fixe les règles d'urbanisme et limite les possibilités de densification, mais le couple « promoteur/ architecte » sait souvent très bien exploiter toutes les possibilités du foncier. La commune, lorsqu'elle est associée en amont aux projets, arrive à sensibiliser les promoteurs sur la nécessaire bonne intégration de leur opération mais ce n'est pas toujours le cas.

Nous sommes dans la période des orages et l'ouvrage hydraulique construit à côté de l'aire de jeux a déjà joué à plusieurs reprises son rôle. Il est évident qu'il n'est pas dimensionné pour répondre intégralement aux pluviométries les plus importantes. Nous comptons sur la bienveillance des exploitants agricoles pour mettre en place un assolement concerté sur le versant sud de la colline afin d'endiguer les coulées de boues. Il serait dommage que les meilleures terres agricoles, qui se trouvent habituellement en surface, se retrouvent sur la chaussée et dans les cours d'eau !

Je remercie tous les musiciens qui ont participé à la fête de la musique organisée par nos collectivités. Ils ont d'autant plus de mérite cette année avec une météo capricieuse entre canicule et orage. J'en profite pour inciter nos habitants à venir soutenir les manifestations organisées par les municipalités ou les associations. Et surtout à venir encourager les nombreux bénévoles qui, en ces temps difficiles, ont besoins de notre présence.

Je termine en vous souhaitant de passer un bel été chez nous ou dans d'autres contrées.

*Votre maire, Gaston Burger*

5



*Photo Gérard Stoehr*

RENÉ WUNENBURGER  
MAIRE DE  
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL



Depuis le mois de septembre dernier où paraissait sous son nouveau vocable, votre bulletin d'informations « Le Pont », je n'avais plus eu l'occasion de m'adresser à vous, par l'intermédiaire de notre publication intercommunale.

L'année 2020, que personne ne regrettera, aura néanmoins été l'occasion, pour vos élus, d'une part de poursuivre les chantiers déjà engagés, d'autre part de démarrer les projets imaginés par la nouvelle équipe municipale installée depuis maintenant une année.

6 Vieilles de plus de 40 ans, les voiries de nos lotissements vont progressivement faire l'objet de travaux de réfection, tant au niveau des chaussées que des trottoirs : ainsi, la rue de la Houblonnière, les impasses des Primevères, des Iris et des Bleuets, et une partie de la rue de la Souffel viennent d'être refaites ces dernières semaines.

D'autres travaux sont par ailleurs programmés en matière de sécurisation de la traversée Est-Ouest (RD 666) du village. Je vous invite à vous référer à l'article rédigé à ce sujet par Nicolas GINTER, adjoint au Maire en charge des travaux, que je tiens ici à remercier pour la qualité du suivi de ces chantiers.

Au chapitre des grands projets d'aménagement et d'urbanisme, portés par vos élus, il m'appartient de faire un point sur le secteur du Kleinfeld qui, avec le secteur contigu du Meyeracker côté Pfulgriesheim, constitue pour nos trois villages du SIVOM La Souffel le seul périmètre d'urbanisation de ces prochaines décennies. La genèse de ce projet remonte à plus de 40 ans en arrière, lorsque dans les années 80, au moment de la réalisation du lotissement dit du Vallon (rues Baudelaire, Prévot, Sand et Verlaine), nos prédécesseurs ont considéré le Kleinfeld comme la future zone d'extension du village. A ce titre, le Kleinfeld figurait dans le Plan d'Occupation

des Sols (POS) du SIVOM La Souffel de novembre 1993, et a été confirmé une nouvelle fois dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du SIVOM de décembre 2007 et enfin dans le PLU intercommunal de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland en décembre 2019. Sur le plan administratif, le projet est actuellement en phase d'instruction par les différents services compétents et une consultation de la population est envisagée à l'automne prochain, une première série d'échanges avec les riverains directement concernés (rues Baudelaire et Prévot) ayant déjà eu lieu les 14 et 15 octobre derniers.

L'opération est prévue en deux tranches, dont une première à partir de 2022 comportant une grande diversité de logements : habitat individuel, habitat collectif, intermédiaire ou accolé, locatif et en accession à la propriété, ainsi qu'une résidence seniors. La déserte automobile de ce lotissement est prévue par une voie unique en boucle à partir de la rue Georges Sand, et aucun bouclage n'est envisagé avec Pfulgriesheim, via la rue Verlaine, si ce n'est par une liaison douce (accès piétons et cyclistes). Voilà quels sont, à ce stade de la procédure, les grands principes d'aménagement de cette zone d'habitat.

Toujours au chapitre des grands projets d'aménagement, il convient également de faire un point sur le projet de zone artisanale imaginé, il y a une quinzaine d'années, par les élus de Dingsheim et de Griesheim à la jonction des deux villages, et inscrit comme tel au POS du SIVOM la Souffel en 2007. Ce projet avait, en son temps, été décidé à l'unanimité et n'avait fait l'objet d'aucune remarque de la population à l'occasion de l'enquête publique qui avait précédé son adoption. Conscients de l'utilité de ce projet de zone artisanale, en particulier pour nos entreprises locales, vos élus ont demandé à la Communauté de Commune du Kochersberg et de l'Ackerland de la transcrire au PLU intercommunal approuvé en décembre 2019. L'enquête publique y afférente a donné lieu à de nombreuses observations de la part de la population de nos villages, mais aucune relative à cette petite zone d'activité. Le projet a fait par ailleurs l'objet d'échanges entre les deux équipes municipales de Dingsheim et Griesheim en janvier dernier, échanges appelés à se poursuivre dès que le projet aura pris un peu plus de consistance ; la phase d'acquisition foncière est actuellement en cours, non sans quelques difficultés, que nous nous efforçons

de surmonter, afin de permettre à cette opération d'aboutir dans les meilleurs délais.

Le développement de plusieurs entreprises de Dingsheim et Griesheim en dépend, ainsi que l'installation, après quelques années d'interruption, d'un nouveau petit supermarché de proximité, tel qu'il en existait un pendant près de quarante ans à l'entrée de Griesheim.

Concernant l'accès à cette petite zone artisanale, qui correspond à l'entrée de Dingsheim depuis la RD31, la Communauté des Communes dispose d'une enveloppe financière destinée à la mise en place d'un aménagement spécifique susceptible par ailleurs d'améliorer la sécurité de ce carrefour.

Quoi qu'il en soit, ce projet devrait, je l'espère, évoluer significativement dans les semaines à venir, et me permettre ainsi de revenir vers vous avec des informations plus précises.

**A**u moment d'achever mon éditorial, il me tient à cœur de vous remercier, vous toutes et tous, électrices et électeurs de Griesheim, d'avoir su trouver le chemin des urnes à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin derniers.

Dans un contexte national d'abstention record, mais avec une participation de 37% aux deux tours de ces élections, Griesheim sur Souffel fait néanmoins figure de bon élève.

**I**l me reste pour clore mon propos, à vous souhaiter un bel été agrémenté d'une météo clémente et de passer de bonnes vacances entouré(e) de votre famille et de vos amis.

*Bien fraternellement  
Votre maire,  
René Wunenburger*



*Photo Gérard Stoeltr*

JOSEPH ARENAS,  
PRÉSIDENT DU SIVOM  
LA SOUFFEL



Comment démarrer ce mot sans pousser un grand soupir de soulagement mais aussi d'espoir ! Après plus d'un an de difficultés de toutes sortes, des crises ayant affecté les entreprises mais aussi le quotidien des personnes sans oublier les douleurs de la perte d'être chers, nous pouvons commencer à regarder dans le rétroviseur en considérant que, même si tout n'est pas réglé, le plus grave est derrière nous. Il faudra du temps pour analyser et tirer les enseignements de cette période exceptionnelle qui a affecté l'ensemble de la planète.

Avant de goûter (enfin) aux joies de la période estivale qui s'annonce, il n'est pas inutile de rappeler qu'au niveau du Sivom les dispositifs liés à l'état d'urgence sanitaire ont été scrupuleusement respectés. Le Centre Culturel a été fermé de longs mois, interdisant rencontres et pratique de sports. Sa réouverture depuis le 9 juin reste conditionnée au respect par les usagers de certaines règles minimalistes (gestes barrières et préconisations sanitaires des fédérations sportives de rattachement). En restant vigilant et en n'oubliant pas que si le plus gros semble passé, tout n'est pas encore passé, bon nombre d'activités pourront reprendre.

Pour 2021 toutes nos collectivités (communes et Sivom) ont démarré le processus de mise en œuvre des engagements de la campagne de 2020. Selon le cas des études sont en cours (trafics routiers, aménagements...) d'autres sont en cours d'instruction, d'autres encore commencent à être visibles (voiries). Toutes ces actions se traduisent dans les budgets communaux et sivomaux adoptés voilà peu. Plus particulièrement le Sivom qui porte les projets communs aux deux communes a décidé de consacrer ses efforts au groupe scolaire à la fois par nécessité mais aussi par opportunité.

La nécessité résulte du besoin de réparer les chéneaux et la toiture terrasse de l'école maternelle où des fuites ont été constatées et où les infiltrations sont menaçantes. L'opportunité concerne l'école élémentaire qui s'inscrit totalement dans le cadre du plan de relance national

visant à renforcer la continuité pédagogique de l'éducation nationale et se traduisant par la mise en place d'un socle numérique à l'école élémentaire. La période vécue a montré le besoin de généraliser et de transformer le numérique éducatif et les projets allant dans ce sens peuvent bénéficier de subventions qui accompagnent les collectivités dans leurs efforts d'investissement.

Avec l'appui enthousiaste des enseignants notre projet -qui s'est aussi inspiré d'expériences réussies dans d'autres écoles- a été retenu et devrait ainsi bénéficier de subventions. Nous devrions être en mesure de pouvoir équiper toutes les salles de classes de nouveaux matériels (micro-ordinateurs, vidéoprojecteurs, écrans se substituant aux tableaux actuels) mais aussi de logiciels pédagogiques adaptés à cette transformation numérique. Tous ces projets du Groupe scolaire représentent un montant global d'investissement du Sivom de près de 90 000 € pour 2021.

D'autres projets touchant au périscolaire sont en gestation avec la communauté des communes en vue d'accueillir davantage d'enfants (accueil espéré de 120 enfants au lieu des 80 actuels) dans des conditions conformes aux normes les plus récentes (accès, espaces etc..). La demande parentale est là, et cette offre complémentaire devrait contribuer à favoriser un enracinement scolaire sur nos territoires et permettre le maintien du nombre de classes.

Ce projet dont les contours sont à l'étude avec en cible la rentrée de 2022, impactera la bibliothèque dans son implantation actuelle mais pas dans son contenu, ni dans son rôle, très apprécié des usagers. Il est envisagé de la déplacer - après aménagements et adaptations- dans l'actuelle salle de l'Envol, non utilisée par l'élémentaire, qui développe ses activités parascolaires dans la salle du Centre Culturel de longue date.

Avec la fin du confinement certaines mauvaises habitudes qui, sans disparaître totalement, avaient sensiblement diminué, refont surface. Les incivilités reprennent et se caractérisent selon le cas par des dépôts sauvages dans la nature ou inadaptés aux containers spécialisés. Parfois même des tags apparaissent ici ou là. Il est bien entendu difficile d'y mettre fin, les auteurs sont évidemment inconnus et leurs motivations -si tant est qu'il y en ait- le sont encore plus.

Espérons en tous cas qu'un bel été va nous apporter le plaisir de (re)sortir et de (re)partager des moments chaleureux avec nos familles et nos proches.

Je pense utile de présenter un catalogue choisi de ces actes que les agents payés doivent ensuite ramasser ou nettoyer. Si la situation devait empirer des solutions ciblées plus radicales devront être étudiées. Ce phénomène n'est pas propre à nos deux communes. Chaque commune quelle que soit sa situation explore des pistes pouvant contribuer à lutter contre ces comportements. Comme souvent la solution sera peut-être un subtil équilibre entre des mesures relevant du préventif mais aussi du punitif (gendarmerie, plaintes, surveillance ciblée etc...).

Nous n'en sommes pas là et aussi irritante et pénible que soit la situation les mesures coercitives ne peuvent être qu'un ultime recours.



Tags à l'école élémentaire - 11 juin 2020



Toit centre culturel - 4 novembre 2019



97 pneus à Griesheim - 18 septembre 2020  
(frais de transport + frais de retraitement à la charge du SIVOM)



## DÉCHETTERIE



Déchets sauvages  
au Nellkopf - 4 août 2020



Dingsheim - 3 août 2020



Au cimetière  
Dingsheim



Carcasses de moutons  
abandonnées - Griesheim  
21 avril 2021



Sacs poubelles dans la nature  
3 août 2020



Déchets sauvages - Griesheim  
30 juin 2020



Poubelles qui débordent,  
sacs poubelle abandonnés...

# BUDGETS PRIMITIF 2021

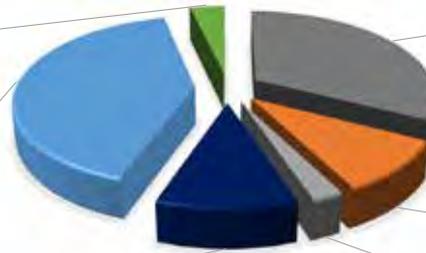
## BUDGET DINGSHEIM

### RECETTES (total : 1 755 000 €)

Autres reports 67 865,00 €

Excédent antérieur reporté  
812 650 €

Fonds de compensation de la TVA  
et taxe aménagement 39 135 €



IMPOTS ET TAXES  
(taxes foncières, d'habitation)  
609 091 €

DOTATIONS/Subventions/Autres  
recettes 182 269 €

Produits des locations  
(Loyers, photovoltaïques...) 43 990 €

## BUDGET GRIESHEIM- SUR-SOUFFEL

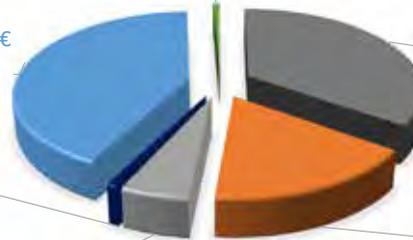
### RECETTES (total : 1 711 672,80 €)

Autres reports 12 292,24 €

Excédent antérieur reporté 713 723 €

Fonds de compensation de la TVA  
et taxe aménagement 11 700 €

Produits des locations  
(Loyers, photovoltaïques...) 91 557 €



IMPOTS ET TAXES  
(taxes foncières, d'habitation)  
597 100 €

DOTATIONS/Subventions/Autres  
recettes 285 300 €

10



Dojo à Griesheim-sur-Souffel

## DÉPENSES (total : 1 755 000 €)

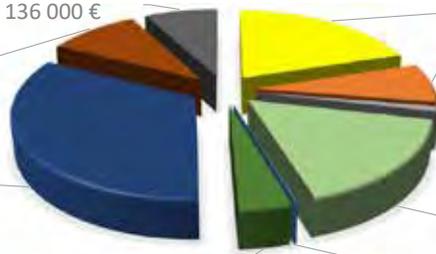
INVESTISSEMENT TOTAL 885 000 (50.4 %)

Autres investissements (matériels, frais d'études, aménagements de terrain, divers) 136 000 €

Bâtiments, Eglise, cimetières 169 000 €

Travaux de voirie, éclairage public 580 000 €

Autres reports 67 865 €



Participation SIVOM 350 000 €

Personnel et élus 138 850 €

Manifestations collectives et subventions aux associations 17 500 €

Dépenses courantes, entretien, maintenance et autres dépenses 293 650 €

Remboursements des emprunts communaux (capital + intérêts) 2 135 €

## DÉPENSES (total : 1 711 672,80 €)

INVESTISSEMENT TOTAL 790 900,56 € (46,2 %)

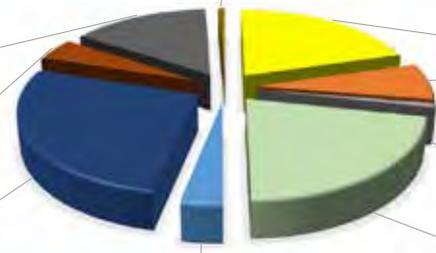
Autres investissements (matériels, frais d'études, aménagements de terrain, divers) 254 300,56 €

Bâtiments, Eglise, cimetières 75 600,00 €

Travaux de voirie, éclairage public 461 000,00 €

Autres reports 12 292,24 €

Remboursements des emprunts communaux (capital + intérêts) 54 000 €



Participation SIVOM 350 000 €

Personnel et élus 122 630 €

Manifestations collectives et subventions aux associations 14 000 €

Dépenses courantes, entretien, maintenance et autres dépenses 367 850,00 €



Ecole maternelle à Dingsheim

Comme dans toute collectivité, le budget est réparti en budget de fonctionnement et budget d'investissement. Pour son budget de fonctionnement courant (agents, frais administratifs et de gestion courante ...), le SIVOM a un besoin d'une somme minimum d'environ 750 000 €. Ce montant est financé par la participation annuelle des 3 communes selon des règles en place contractuellement depuis de longues années et qui tiennent compte très exactement des activités partagées entre elles.

Les contributions des trois communes sont également déterminées de telle sorte qu'elles permettent de dégager un excédent annuel affecté au budget d'investissement pour permettre au Sivom de faire face au remboursement annuel des dettes contractées pour les investissements communautaires (Centre culturel, écoles, dojo etc...).

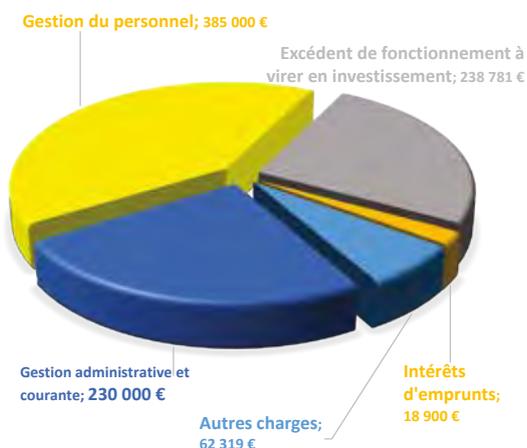
Outre les excédents du budget de fonctionnement, le budget d'investissement enregistre également, lorsque c'est le cas, les subventions reçues au titre des aides à l'investissement (Etat Région etc...).

Les choix d'investissements opérés par le comité directeur composé à parité de représentants des communes membres du SIVOM, intègrent plusieurs paramètres : choix politique des communes de réaliser ou pas un investissement donné, choix de prioriser ou pas leurs propres investissements individuels par rapport aux investissements communautaires, capacité à financer des projets communautaires après avoir pris en compte leur propre situation individuelle (niveau d'endettement, capacité d'autofinancement).

Pour 2021 le budget adopté peut de manière simplifiée être présenté comme suit :

## FUNCTIONNEMENT

### DÉPENSES

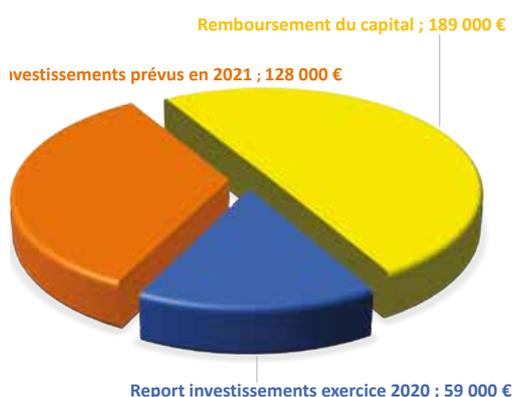


### RECETTES

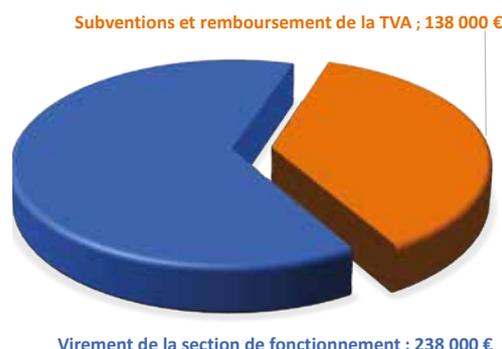


## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

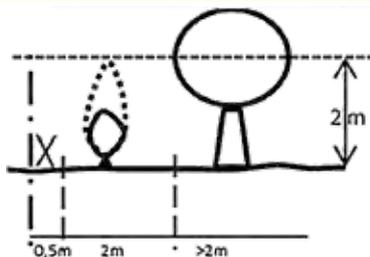


### RECETTES



## ENTRETIEN DES HAIES

Les propriétaires sont tenus de couper les branches des arbres et des haies qui dépassent sur la voie publique et les limites séparatives.



Les plantations doivent être à 50 cm au moins de la limite parcellaire et de ne pas dépasser une hauteur maximum de 2 mètres. Si elles sont supérieures à 2 mètres, il faut respecter une distance de 2 mètres de la limite séparative.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Les propriétaires et locataires occupant des maisons, sont tenus d'entretenir (balayage, désherbage) les trottoirs et caniveaux devant leur maison, magasin, cour, jardin, murs et autres emplacements afin de les maintenir dans un état de propreté.

## STATIONNEMENT

### Les bonnes conduites du stationnement

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Pensez aux piétons, aux poussettes, qui trop souvent doivent éviter des automobilistes mal stationnés et se mettre en danger.

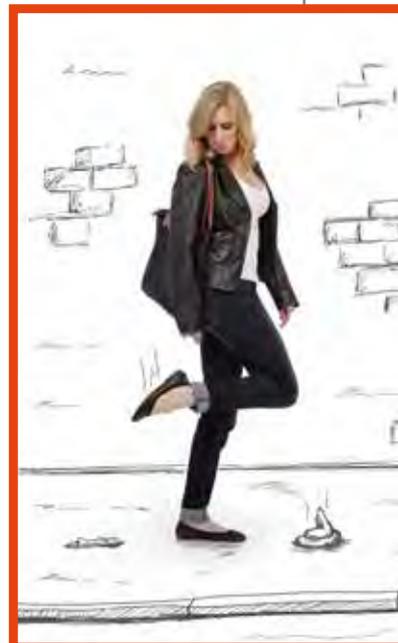


Merci de laisser la place pour le camion de poubelle.

## CHIENS : LES BONS RÉFLEXES

MERCI à toutes les personnes qui utilisent systématiquement les installations mis en place par les municipalités pour éviter les désagréments occasionnés par nos amis les chiens.

Malheureusement, de trop nombreux propriétaires de chiens ne se donnent pas la peine de ramasser les déjections de leur animal de compagnie, préférant laisser aux autres usagers de la voie publique le soin de nettoyer les crottes avec leurs chaussures, poussettes, déambulateurs, cannes ou fauteuils roulants !



Pourtant, des sachets canins ainsi que de nombreuses poubelles sont à leur disposition.

### A Dingsheim :

- au centre commercial,
- au tennis couvert,
- devant la mairie.

### A Griesheim-sur-Souffel :

- à la poste et à la caserne des pompiers,
- place du Tilleul,
- aux sorties du village.

L'effort serait-il trop important pour certains ??

Pour un village propre, merci de ce geste simple et responsable.

## RECENSEMENT

Chaque jeune Français dans sa 16<sup>ème</sup> année (filles et garçons) doit obligatoirement se faire recenser. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place. Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

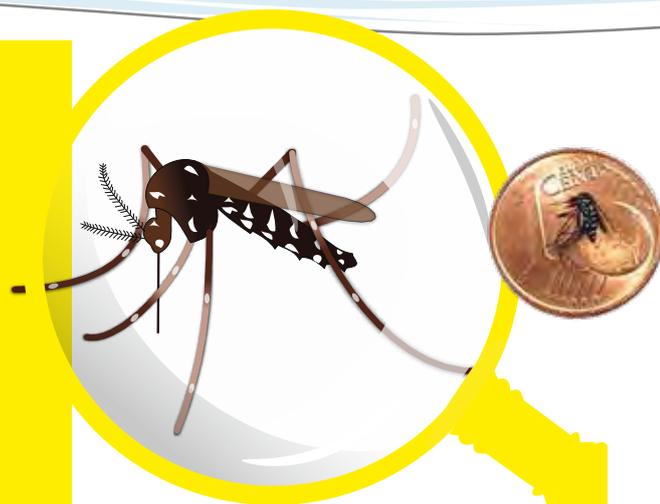
Une fois le recensement fait, le jeune recevra une attestation de recensement, indispensable lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment, conduite accompagnée ...).

## PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE !

Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika\*. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer.

Le dispositif de surveillance mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien avec des opérateurs habilités pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, vise à détecter précocement son implantation.



- Nos experts pourront ainsi confirmer l'identité du moustique (conservez-le si possible entre 2 couches de coton, au cas où nos experts en aient besoin ultérieurement).
- Votre aide permettra de localiser plus précisément les zones où le moustique tigre est implanté pour initier, si possible, les actions de lutte.

### AGIR POUR SE PROTÉGER ET ÉVITER SA PROLIFÉRATION

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. C'est là qu'il faut agir !

### ET MAINTENANT ?

- Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, etc.), à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie ;
- Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.

EN SAVOIR PLUS > [WWW.GRAND-EST.SANTE.FR](http://WWW.GRAND-EST.SANTE.FR)

> Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles

### RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est noir avec des rayures blanches (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et pique le jour et en soirée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

### SIGNALER SA PRÉSENCE

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ?

Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail :

<https://signalement-moustique.anses.fr>

\* L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2ème piqûre à une personne saine.

**A noter :** Il n'existe aucune preuve de transmission de la COVID-19 à travers les moustiques. La COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

SDEA

Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

## TAXE GEMAPI

Ces dernières années ont vu se produire plusieurs événements climatiques de forte intensité ayant impactés le Kochersberg. Qu'il s'agisse de coulées d'eau boueuse ou d'inondations, ces événements se multiplient et s'intensifient notamment suite au changement climatique.

Ces nouveaux enjeux ont été intégrés dans les politiques publiques de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants de cours d'eau et nécessitent un engagement fort des collectivités en charge de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la Protection contre les Inondations (GEMAPI).

Pour répondre aux objectifs de protection des biens et des personnes et limiter leur vulnérabilité, des programmes ambitieux sont mis en œuvre sous l'impulsion du SDEA et de la Communauté de Communes du Kochersberg.

Les projets entrepris requièrent de lourds investissements, à hauteur de plusieurs millions d'euros pour les prochaines années. La décision de mutualiser l'impact financier sur toute la Communauté de Communes, impacté ou non par les inondations, a été prise par le conseil d'administration de la Com-Com en 2018 afin de pouvoir faire face à cet immense défi !

Sur le territoire de la Communauté de Communes, des digues en travers des cours d'eau et des bassins de rétention sont prévus pour lutter contre les inondations des villages.

En complément, sont réalisés des travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau afin qu'ils retrouvent leur fonctionnalité écologique. Enfin, pour lutter contre les coulées d'eau boueuse et leurs impacts, des aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines vivantes ou bandes enherbées) sont mis en œuvre pour diminuer l'érosion des sols, protéger les habitations et améliorer la qualité de l'eau.

Ces projets sont financés par les collectivités par le biais de la taxe GEMAPI instaurée sur le territoire en 2019 et peuvent être aidés par certains organismes régionaux (Région Grand Est, Agence de l'eau Rhin-Meuse).

Cette taxe a été réévaluée en 2020 pour atteindre une somme de 350 000 à 400 000 euros par an afin de répondre aux objectifs de préservation des milieux naturels et de protection des biens et des personnes.

La Communauté de Communes et le SDEA travaillent sur une prospective financière qui devrait permettre de garantir un maintien du montant de cette taxe tout en assurant la faisabilité des programmes de travaux. De plus la communauté de communes abonde ce budget d'environ 250 000 à 300 000 euros par an dans le cadre réglementaire de la protection des personnes dans la lutte contre les inondations.

Laurent Mergnac et  
Pierre Luttmann  
pour le SDEA et la Communauté de  
Communes.



## LÂCHER DE HAMSTERS

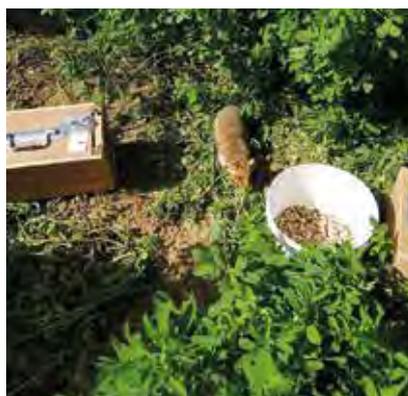
Protégé depuis 1993, le Grand Hamster est classé « en danger » par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sur le territoire national. C'est pourquoi plusieurs Plans Nationaux d'Actions se succèdent depuis les années 2000 afin d'enrayer son déclin. Parmi les objectifs de ce plan en faveur du Hamster Commun et de la biodiversité de la plaine d'Alsace 2019-2028 (en cours) figure la réalisation d'opérations de renforcement des populations. L'objectif de ces opérations est de relâcher des hamsters issus des 3 élevages régionaux afin de consolider les populations encore fragiles de la plaine alsacienne.



Les sites de renforcement sont choisis en fonction de l'évolution de la population (estimée grâce aux comptages d'avril) et de la volonté d'engagement des agriculteurs sur les secteurs à renforcer. Ils sont systématiquement situés dans des zones où l'habitat de l'espèce est amélioré par l'engagement contractuel d'agriculteurs ou de groupes d'agriculteurs (rotations culturales, couverts végétaux et diversité alimentaire favorables au grand hamster).



Les lâchers sont réalisés dans des parcelles cultivées en céréales à pailles d'hiver (ou en méteil d'hiver ou en luzerne), non récoltées jusqu'au 15 octobre. La non récolte assure un couvert permanent qui garantit localement protection et alimentation aux animaux relâchés et à leurs jeunes nés en milieu naturel jusqu'à leur entrée en hibernation, et favorise ainsi leur survie.



Avant le lâcher, des clôtures électriques sont installées autour des parcelles concernées, afin de limiter le passage des prédateurs terrestres, et notamment du renard. Elles resteront en place jusqu'à mi-octobre, fin de la période d'activité du hamster. Des terriers artificiels sont également creusés tous les 20-25 m le long de transects parallèles. Cette disposition a pour but de protéger les individus lâchés durant les premières heures (ou les premiers jours) qui suivent le lâcher. Le jour J, un hamster est lâché par terrier artificiel, dont l'emplacement a été attribué en amont afin d'alterner mâle/femelle.

Sur la commune de Dingsheim, 64 hamsters ont été lâchés le 19 mai 2021 sur 3,2 hectares (blé et luzerne).

## UNE NOUE À REDENTS EFFICACE !

Le vallon sur lequel est construit le lotissement des Trois Plateaux, est fortement exposé aux épisodes orageux. Les cultures de printemps sur le bassin versant tendent à fragiliser les sols.

Le SDEA, en charge des problématiques des coulées de boue, a réalisé, à la demande de la commune de Dingsheim, une noue à redents dans la rue du Musaubach, à côté de l'aire de jeux.

Cet ouvrage hydraulique, intégralement financé par la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland, a pour fonction de ralentir le ruissellement des eaux pluviales et des coulées de boue.

Lors des forts épisodes pluvieux des mois de mai et juin 2021, la noue à redents a parfaitement fonctionné. L'eau est stockée dans des godets qui se remplissent successivement, par débordement, avant d'être progressivement évacuée dans le Musaubach par le réseau d'eaux pluviales.

### **Mais la noue à redents ne réglera pas tout !**

L'expérience de ce printemps montre que le système fonctionne bien. Cependant, il pourrait saturer en cas de pluies exceptionnelles. L'orage le plus fort a eu lieu le 21 juin vers 22 heures et l'équipe municipale a pu constater un léger débordement de la noue suivi d'un déversement du trop-plein d'eau dans le caniveau de la rue.

C'est pourquoi il est fortement conseillé aux riverains de la rue du Musaubach de continuer à se protéger contre d'éventuelles inondations et surtout, à veiller à la propreté des caniveaux devant leur domicile. Cette dernière mesure, qui a démontré son efficacité, permet à l'eau de s'écouler dans le réseau d'eaux pluviales tout en contribuant à éviter l'engorgement de ce réseau par des déchets divers (gravier, feuilles, végétation, etc...) issus de caniveaux mal entretenus.

La prévention des inondations est l'affaire de tous...

*Brice Schobel*



## PHOTOGRAPHIE DES RELEVÉS DE VITESSE, DU COMPTAGE DES VÉHICULES SUR DINGSHEIM

Les comptages et les relevés de vitesses ont été effectués sur une semaine, au début du mois de janvier, par le bureau d'études TTK retenu par la commune.



### DIAGNOSTIC CIRCULATION

- 13 points de comptages sur Dingsheim
- Dont 2 points de comptages en limite avec Griesheim-sur-Souffel
- 1 comptage directionnel sur le carrefour entre rue Principale, rue du Stade et rue Corbusier (proximité école)

Les chiffres indiqués sur la carte représentent une moyenne journalière par sens de circulation. Le panneau danger indique un problème de sur vitesse.

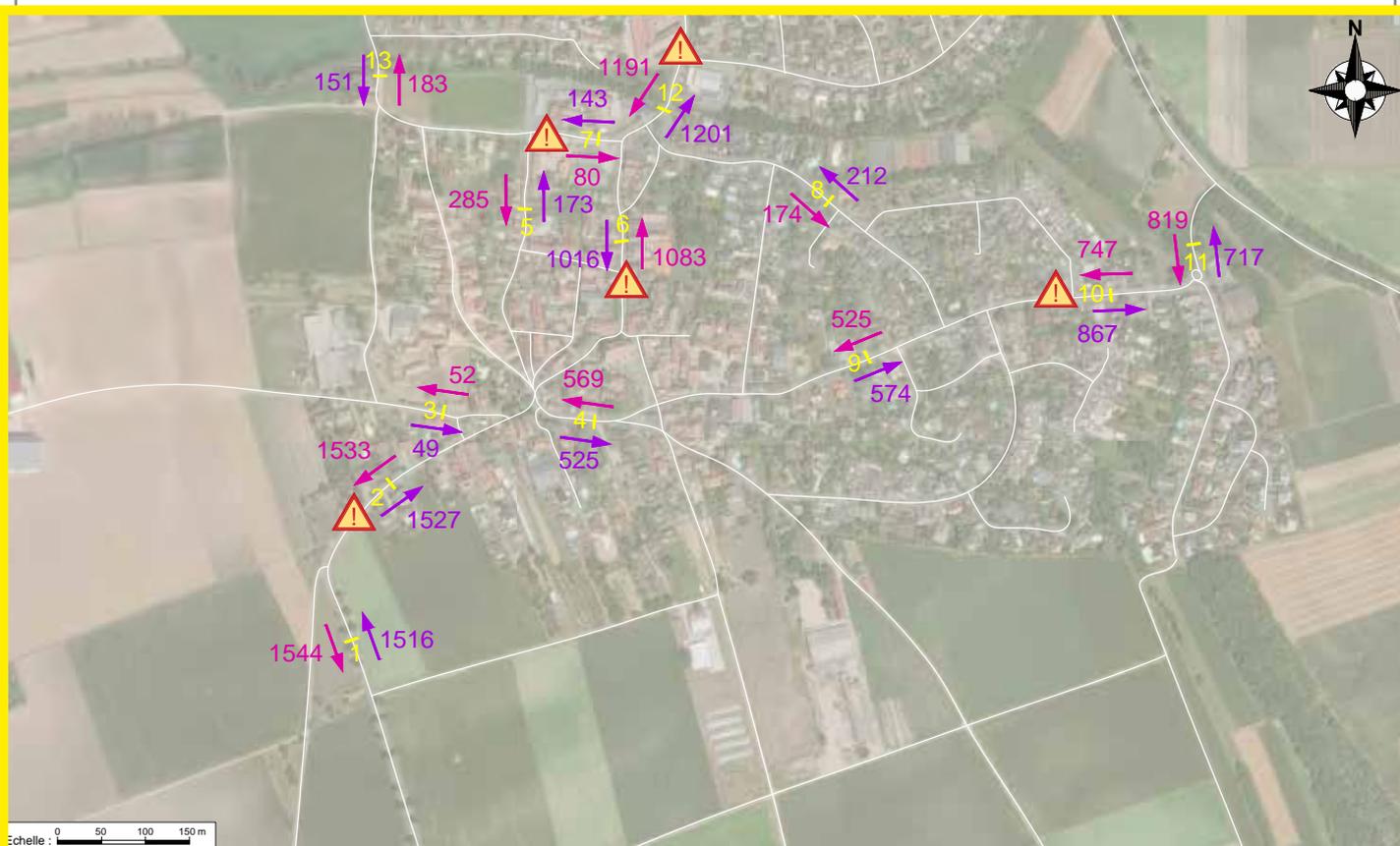
On peut conclure sur l'axe de la rue principale il y passe environ 1530 véhicules par jour et par sens de circulation, soit au total plus de 3000 véhicules par jour sur cet axe traversant.

### Les zones critiques :

La rue de Mittelhausbergen se situe à 820 et 720 véhicules jour et par sens, soit au total 1540 véhicules.

Dans la rue du Stade et la rue Kobler, la circulation est induite par l'école et est, de ce fait, ponctuelle..

18



Echelle : 0 50 100 150 m

- Légende:
- Emplacement Comptage Dingsheim (nombre, catégorie et vitesse)
  - 1544 → Trafic Moyen Journalier Ouvrable (TMJO) par sens
  - Fort taux d'infractions aux limites de vitesse

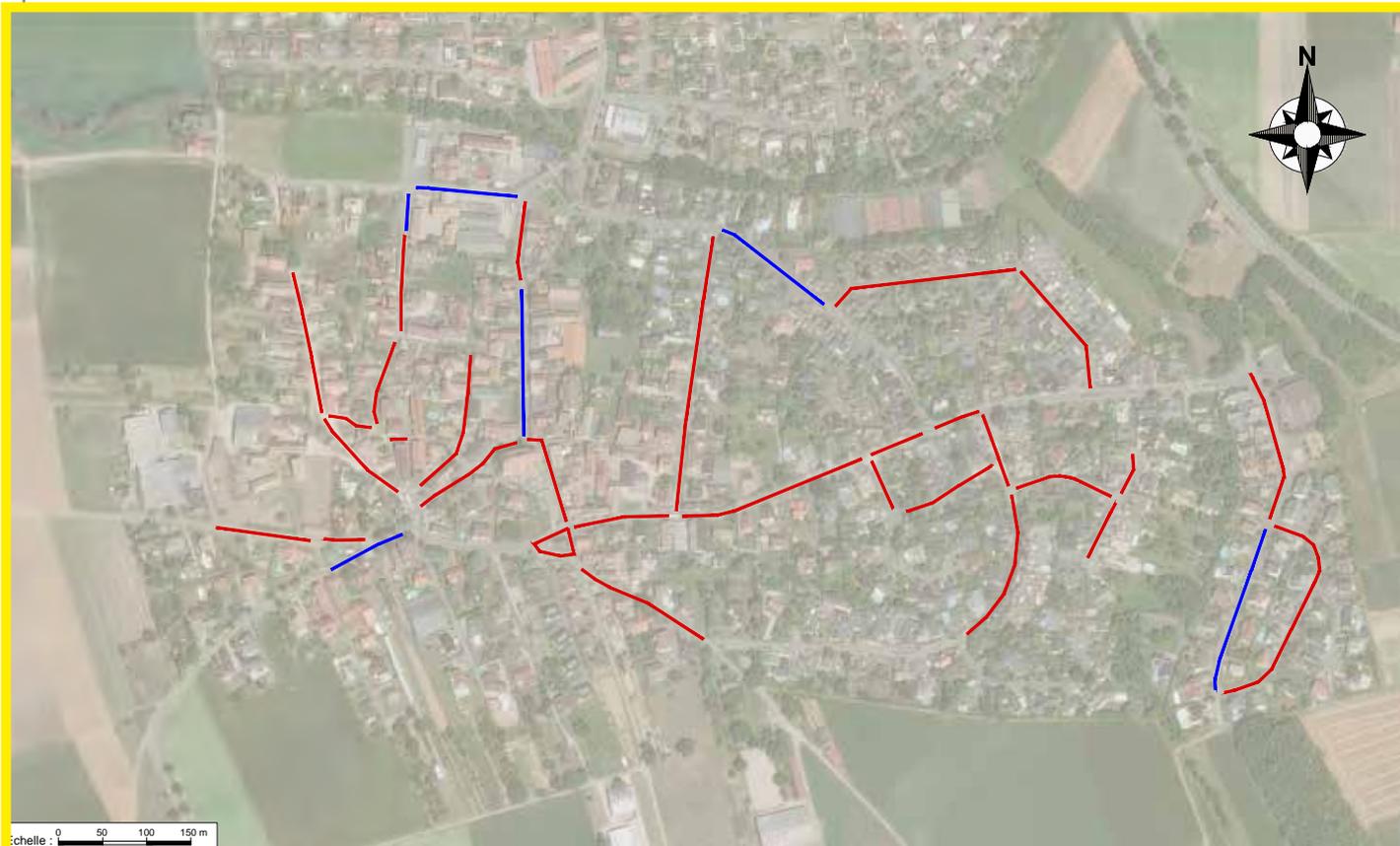
|                                    |     |                 |
|------------------------------------|-----|-----------------|
| DINGSHEIM & GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL  |     |                 |
| Étude Circulation et Stationnement |     |                 |
| VUE EN PLAN DINGSHEIM              |     | Février 2021    |
| Résultats Comptages                |     | Edn : 1 / 4 000 |
| DBV                                | TTK | EP              |
| TEC                                | VEP | VRO             |
| 0000                               | A   |                 |

**DIAGNOSTIC STATIONNEMENT**

Les relevés des places de stationnement ont été effectués par deux enquêteurs à pieds à des créneaux horaires différents.

- 2 itinéraires de comptage des véhicules stationnés sur Dingsheim
- Heures de passage : 5h30, 9h30, 13h et 19h
- Comparaison au nombre de places actuellement disponibles :

L'ensemble des données a été mis en forme et analysé par TTK qui proposera des solutions qui seront discutées en conseil municipal avant présentation à la population de Dingsheim.



Échelle : 0 50 100 150 m

Légende:

— Manque de parkings — Excédant de parkings

|   |     |  |   |
|---|-----|--|---|
|  |     | <b>DINGSHEIM &amp; GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL</b><br>Étude Circulation et Stationnement |  |
| VUE EN PLAN GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL<br>Enquête stationnement                            |     | Janvier 2021<br>Ech : 1 / 4 000  |   |
| DN  | TTK | EP   | TEC   |
|   |     | VEP  | VSD   |
|   |     |  | 0000  |
|   |     |  | A   |

## COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL



### SÉANCES DE SEPTEMBRE 2020 À JUIN 2021

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (FONDS DE SOLIDARITÉ COMMUNALE) POUR LA SÉCURISATION DES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION

Suite à la réunion concernant la sécurisation des entrées d'agglomération (RD 666 – rue du Mal Leclerc) avec le Conseil départemental, l'été dernier, plusieurs propositions d'aménagements ont été étudiées :

- Réalisation d'un cheminement « piétons » pour l'accès au cimetière, entrée Ouest de Griesheim;
- Limiter la vitesse de la circulation des véhicules dans l'entrée du village côté Est et gérer le stationnement sauvage le long de la route.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- accepte de réaliser l'opération et de valider le plan de financement joint en annexe ;
- sollicite sur ce dossier une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Communale (FSC), et autorise Monsieur le Maire à déposer tous les dossiers de subvention relatifs à ces travaux permettant de compléter celle-ci (subventions de l'Etat ou du Conseil régional qui seraient éligibles)

Une aide du Département a été accordée à la commune

#### VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur est chargé de fixer le fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

#### VALIDATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Une commission intercommunale composée de membres des conseils municipaux de la commune de Dingsheim et de Griesheim-sur-Souffel a travaillé sur une charte éthique et de déontologie commune aux deux équipes municipales.

Celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

#### SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ALSACE FIBRE POUR LA DESSERTE DES BÂTIMENTS PUBLICS.

Avec l'arrivée et la mise en place de la fibre optique dans la commune, la commune, en lien avec le SIVOM la Souffel, a décidé de revoir son offre Internet et de téléphonie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à choisir l'entreprise Alsace Fibre comme opérateur Internet et concernant la téléphonie de la commune, et à signer tout document afférent à cette affaire.

A cette occasion, le SIVOM la Souffel a contacté plusieurs entreprises pour connaître leurs offres, pour l'ensemble des bâtiments, et a proposé à la commune (pour le bâtiment de la mairie), l'offre de la société *Alsace Fibre*.

*Alsace Fibre* est une entreprise locale implantée à Chatenois dont la clientèle est exclusivement professionnelle (entreprises, collectivités). La société travaille en partenariat avec l'opérateur régional VIALIS basé à Colmar.

#### SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX ZONES DE NON TRAITEMENT (ZNT) AGRICOLE

La réglementation nationale a imposé une distance pour laquelle les traitements des cultures sont interdits à proximité des zones habitées. La distance de sécurité s'applique à la limite de propriété du riverain.

De ce fait, la profession agricole et les collectivités souhaitent développer un partenariat à travers une convention de « Zones de non-traitement » (ZNT), et la constitution d'une charte de bonnes pratiques dans le but de s'engager dans une démarche en faveur de la « biodiversité » et du « vivre ensemble », et afin de faciliter les relations agriculteurs/habitants.

Ainsi, pour encourager les agriculteurs à réaliser des aménagements de types « bandes fleuries », une convention ZNT sera mise en place avec la commune. Elle définira l'ensemble des modalités et des conditions financières pour compenser les frais liés à ces aménagements (par exemple, l'implantation des bandes fleuries, leur entretien...). De ce fait, une indemnité, (dont le montant sera défini dans la convention), pourra être versée à l'exploitant agricole, lorsqu'il réalisera des aménagements spécifiques en faveur de la biodiversité. Les initiatives, en faveur de celle-ci pourront être multiples : cultures non traitées par des pesticides, plantes endogènes et mellifères, création de vergers ou autres plantations de haies, etc. Le barème proposé par la convention de la chambre d'agriculture est le suivant : 20,00 €/are.

Cette indemnité pourra éventuellement concerner le dédommagement des contraintes causées à l'exploitation agricole, pour respecter les distances minimales entre les zones d'épandage et les zones d'habitation.

Cette convention fonctionne sur le principe de la libre adhésion de la profession agricole à cette démarche et ne peut être mise en œuvre que dans le cadre d'accords négociés de gré à gré avec chaque exploitant agricoles concerné.

## VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

## Taux 2020

|   |         |
|---|---------|
| Taxe habitation                                     | 13,55 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)      | 20,13 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 52,21 % |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les reporter selon les chiffres du tableau suivant :

**Nouveau taux de référence 2021 avec  
le taux départemental 13,17 %**

|   |         |
|---|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)      | 33,30 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 52,21 % |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**RECOURS AUX SERVICES DU CABINET ACTANE  
(DOSSIER SFR)**

La fin du réseau câblé est prévue au 31 mars 2021. SFR/NUMERICABLE a envoyé un protocole à la commune pour lequel la société réclame une somme injustifiée pour des biens non amortis. La commune étant légitime à contester ce montant de plus de 30.000 €, elle a sollicité un cabinet (ACTANE) pour étudier juridiquement le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : De recourir au cabinet ACTANE pour déterminer les modalités juridiques de sortie de la fin du réseau câblé. Une procédure visant à revoir ce montant à la baisse a été engagée.

**APPLICATION DU DROIT DES SOLS : CONFIRMATION  
DU PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU PERMIS DE  
DÉMOLIR**

L'institution du permis de démolir permet de garantir une bonne information de la commune sur l'évolution et la rénovation du cadre bâti de son territoire, intéressante au vu de deux enjeux mis en avant dans le PLU intercommunal :

- La protection de la richesse patrimoniale du territoire ;
- La gestion du risque de coulées d'eaux boueuses et les modifications de chemins d'eau qui peuvent résulter des démolitions.

Le conseil municipal décide : De confirmer l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, excepté ceux prévus à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme, exemptés en tout état de cause de permis de démolir et ce, quelle que soit la situation des terrains.

**EXTENSION DE L'INTERVENTION DE  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ALSACE (EPF)**

**pour le portage foncier et la mise à disposition des parcelles concernant l'aménagement d'une zone d'activité commerciale et artisanale au lieu-dit « Biehmatten-Musau ».**

Dans le cadre du développement de la zone d'activité prévue par le PLU sur le ban de la commune de Griesheim sur Souffel, par délibération du 20 janvier 2020, complétée par la délibération du 2 mars 2020, la commune a sollicité l'intervention de l'EPF Alsace pour l'acquisition des parcelles 41 et 42 section 18. Afin de permettre un aménagement optimal de la zone d'activité, la commune souhaite solliciter l'EPF d'Alsace pour se rendre acquéreur des autres parcelles concernées par la zone.

Le conseil municipal de la commune de Griesheim sur Souffel, sur proposition de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland décide, de demander à l'EPF d'Alsace d'acquiescer et de porter l'ensemble des parcelles de terrain nu, d'une emprise foncière totale de 279,31 ares situées aux lieux-dits 'Musau' et 'Biehmatten' à Griesheim sur Souffel, en vue d'y réaliser, par une maîtrise foncière publique, le futur projet d'aménagement d'une micro-zone d'activités pour le compte de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES.**

Une enveloppe de 3 100 € a été votée afin d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

|   |         |
|---|---------|
| Amicale des sapeurs-pompiers la Souffel | 400 €   |
| Chorale Ste Cécile de Griesheim         | 300 €   |
| Alsace Nature                           | 300 €   |
| Le Nellkopf point d'appui I 52          | 1 500 € |
| Une Rose un Espoir                      | 200 €   |
| CAT' MonDoux                            | 400 €   |

**CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE PARCELLE PRIVÉE  
POUR LA RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON  
AU « NOUVEAU CIMETIÈRE »**

La commune a prévu de faire cette année, des travaux de sécurisation à l'entrée Ouest du village, et notamment un cheminement piéton, le long de la route départementale RD666 (prolongement rue du Mal Leclerc), pour accéder au « Nouveau cimetière ». Les services du département (Collectivité Européenne d'Alsace) ont été consultés pour les travaux, ainsi que la chambre d'agriculture, notamment pour obtenir le barème des indemnités de perte de récoltes. Une convention tripartite doit être signée entre les propriétaires de la parcelle, l'exploitant et la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déterminer les modalités de la convention avec les parties concernées, à signer la convention d'occupation de la parcelle 192 section 15 pour la réalisation du cheminement piéton.

## TRAVAUX DE VOIRIE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune de Griesheim-sur-Souffel s'est lancée cette année dans de grands travaux de réfection de voirie et d'éclairage public grâce à l'obtention de subventions de la région et du département. Ces travaux se poursuivront en 2022.

La commune a signé également pour la réalisation de ces travaux un contrat cadre avec la société GCM. Le contrat d'entretien de l'éclairage public a été reconduit avec l'entreprise Sobeca.

Ce printemps, la commune a engagé des travaux de réfection de chaussée et de trottoir dans le quartier Houblonnière/Souffel. Ces travaux de 190 599,42 € seront terminés fin juin.

L'entreprise GCM exécute également en ce mois de juin un accès sécurisé vers le cimetière, à l'entrée ouest de la commune. Sobeca va mettre en œuvre 2 nouveaux lampadaires de 7 m de haut améliorant la visibilité de cette entrée. Cet investissement est de 43 699,38 €TTC.



La venelle entre l'impasse des Iris et la rue Biehn subit également une transformation : amélioration de l'éclairage et mise en œuvre d'enrobés, investissement de 17 533,46 €TTC.

Au mois d'août prochain, le quai de bus du centre culturel sera rendu accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Ces travaux comprennent également l'amélioration de l'éclairage et la réfection des passages piétons en amont et en aval. Investissement global de 45 000 €TTC.



Enfin, toujours pour cet été 2021, l'entreprise Sobeca réalisera le rétrofit d'une douzaine de lampadaires rue des prés. Il s'agit de remplacer les sources lumineuses par des leds.

Pour 2022, la commune prévoit la modification de l'entrée est par la mise en œuvre de 5 places de stationnement en face des immeubles « Icade », la sécurisation de l'intersection de la rue Biehn et de la rue du Mal Leclerc. Ce projet sera complété par la mise en place d'une double écluse entre ce carrefour et la place du Tilleul. Pour valider la mise en œuvre de cet équipement, le département va mettre en place cet automne un système provisoire avec comptage des véhicules. L'éclairage du carrefour Biehn/Leclerc sera également modifié.

Pour 2022 toujours, nous prévoyons également la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue du noyer et des 2 places adjacentes.

La commune va réaliser 500 000 €TTC d'investissement sur 2021 et 2022. Le département et la région, en sus de leurs aides techniques appréciables, participeront à hauteur de 121 000 €.

***Nous remercions tous les Griesheimois pour leur patience pendant les travaux.***

## JOURNÉE CITOYENNE MUNICIPALE 29 MAI 2021

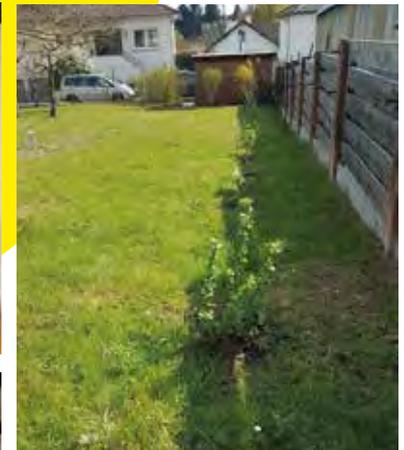
Dans cette période d'incertitude, qui rappelle brutalement notre vulnérabilité individuelle et collective et donc la nécessité vitale de nouer et d'entretenir des liens entre habitants, chacun découvre la fragilité du vivre ensemble. C'est pourquoi, afin de retisser du lien social et de redécouvrir les vertus de l'action collective, la journée citoyenne semble plus que nécessaire.

Mais compte tenu de la crise et de ses impacts sur l'organisation d'un tel évènement visant à rassembler largement les citoyens, nous avons été contraints d'annuler la traditionnelle journée citoyenne.

Cependant, les membres du conseil municipal de Griesheim se sont retrouvés samedi 29 mai, pour une demi-journée citoyenne municipale. Deux groupes ont ainsi œuvré toute la matinée, pour débiter le grenier de la mairie, désencombrer et nettoyer le petit local du presbytère et rajouter quelques plantations jardin de la fraternité.

Vous le savez, la Journée Citoyenne est une occasion pour vous de participer concrètement à la vie du village. Soyons acteurs de notre destin.

C'est avec plaisir que nous vous retrouverons pour notre 9<sup>ème</sup> édition de la Journée Citoyenne le Samedi 25 septembre 2021.



## DÉCORATION DE PÂQUES ET PRINTEMPS



Cette année, l'équipe municipale s'est munie de scies, de pinceaux, de peinture et d'huile de coude pour réaliser les décorations de Pâques et de Printemps qui ont égayé la commune.

Ces ateliers ont permis aux participants de se retrouver dans une ambiance joyeuse et détendue.



Les enfants ont été ravis de tremper leurs mains dans la peinture pour décorer les œufs.

24



COLIS DE NOËL



C'est avec regret que nous avons annulé le repas de Noël 2020 des aînés de nos deux communes, la situation sanitaire ne nous permettant malheureusement pas de reporter cet évènement.

Pour autant, vos équipes municipales n'ont pas succombé à la fatalité et n'ont pas oublié leurs aînés ! Cette convivialité à l'approche des fêtes de fin d'année était toujours un moment intense et apprécié de tous. C'est pourquoi, afin que cette fête de Noël reste un moment de partage pour tous, l'équipe municipale a remis à chacun de nos aînés un colis gourmand, composé de différents produits de dégustation.

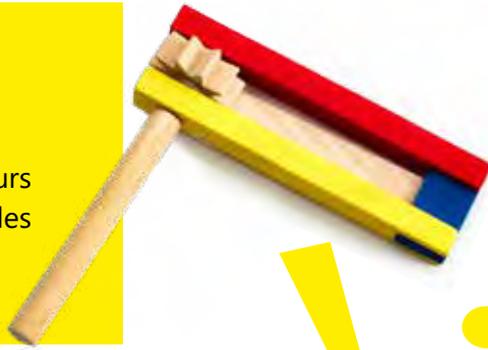
C'est avec plaisir que nous vous retrouverons, nous l'espérons, pour célébrer l'édition 2021 de la fête de Noël des aînés.

25



## LES CRÉCELLES

Comme chaque année, les deux jours qui précèdent le dimanche de Pâques les crécelles sont de sorties !



Un rendez-vous attendu par de nombreux villageois. Le but ? Remplacer les cloches de l'église qui sont parties à Rome. Les enfants, parfois accompagnés de leurs parents parcourent les rues du village avec leurs instruments à bois, afin que l'ensemble des habitants puissent en profiter. C'est un moment de convivialité et de partage, mais également de découverte pour les nouveaux.

Et bien évidemment l'aventure recommencera l'année prochaine pour le plaisir de tous.

*Marie Kreye-Dauer*

26



## DÉFI CITOYEN 2021

Les communes de Griesheim-sur-Souffel et Dingsheim se sont associées pour vous proposer des challenges du 22 mars au 11 avril 2021.

En ce printemps encore particulier, pas de grand rassemblement ni de grandes festivités mais 3 semaines de défis !

3 semaines de défis pour

- Prendre du recul sur nos habitudes
- Passer un bon moment en famille ou entre amis
- Se défier
- ...et surtout s'amuser !

Quelques exemples de défis proposés :

- Débranchez ! Passer une journée sans écrans pour prendre le temps d'autre chose.
- Tous à vélo, à pied ou trottinette ! effectuer tous nos petits déplacements en mode doux afin d'améliorer notre cadre de vie.
- Achetons local et participons au commerce de proximité.
- Protégeons nos amis volants et participons ensemble à la biodiversité de notre environnement
- Plastique je te quitte ! ... pour prendre conscience de la quantité de nos déchets plastiques non recyclables

Merci à tous les participants, à ceux qui nous ont fait des retours en photos de la réalisation de leurs défis mais aussi aux plus discrets.

A bientôt pour une prochaine édition où nous vous espérons nombreux !

*Hélène Gérard*

ABRI À INSECTES



AU SPORT À VÉLO



TRI DES MÉDICAMENTS



JOURNÉE SANS ÉCRANS



NETTOYAGE DE PRINTEMPS



PLASTIQUE JE TE QUITTE



# FÊTE DE LA MUSIQUE

## FÊTE DE LA MUSIQUE À DINGSHEIM ET GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

L'édition 2021 de la fête de la musique a eu lieu le 20 juin 2021 dans les rues de nos villages. La formule de « promenade musicale », testée l'an dernier, a été reconduite avec le même succès.

En effet, c'est une 15<sup>ème</sup> de musiciens amateurs, solo, duo et groupes qui a animée avec brio cette après-midi musicale.

Tous les styles musicaux étaient présents grâce à nos artistes, petits et grands.



*Les trompettes de la rue des Iris*



*Les trompettes de la rue des Iris*



*Les trompettes de la rue des Iris*



*Pascal et André*



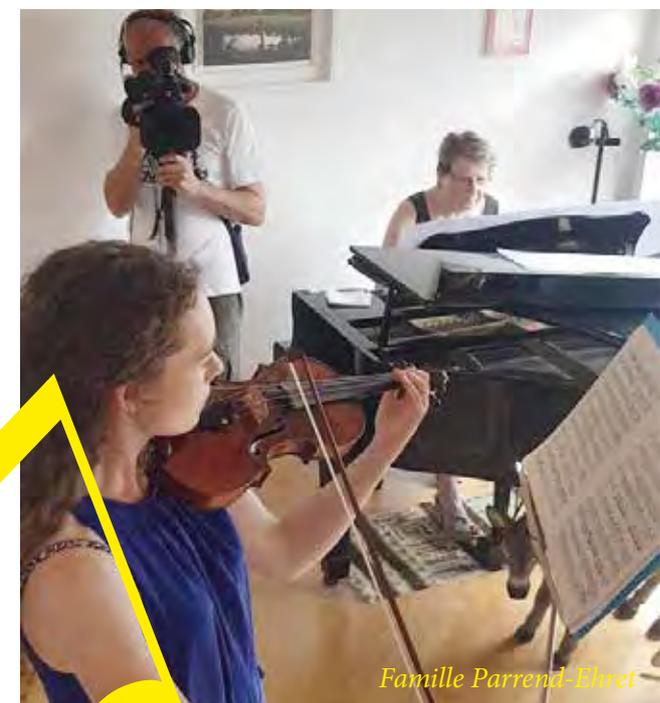
*Julien et Frédéric*



*Les trompettes de la rue des Iris*



*Groupe Ephéa*



*Famille Parrend-Ehret*



*Arthur et Paul Antoine*



*Famille Parrend-Ehret*



*Famille Parrend-Ehret*

Un énorme merci à l'ensemble des musiciennes et musiciens qui ont, l'espace de quelques heures, transformé les rues de nos villages en

## « Voies des notes »

Vivement l'année prochaine pour l'édition 2022 !!

## BIBLIOTHÈQUE

Depuis plus d'un an, les horaires de la bibliothèque ont fluctué au gré des règles sanitaires. Et ce jusqu'à la reprise des horaires complets, au printemps. Cela vous a demandé, chers usagers, une adaptation constante pour satisfaire votre plaisir de lire, de regarder des DVD... Oui, la bibliothèque a bien rempli sa fonction « prêts » et elle la remplira

en juillet et août **tous les lundis et jeudis, de 17h à 19h.**

*Maquette exposée dans le cadre des 10 ans de Ko'Libris*



Quant à son rôle d'animation de la vie culturelle de nos villages, ce fut plus difficile puisque le « présentiel » a disparu des pratiques pour contrer le virus. Pas de contes, pas d'accueil de classes... De justesse avant le re-confinement, le 19 octobre 2020, nous avons pu maintenir un atelier d'écriture pour enfants. Les participants sont repartis ravis de leur après-midi !



Ainsi furent lancées les festivités des 10 ans du réseau Ko'Libris, dont fait partie notre structure. Les animations explorent le papier : fleurs, origami... La bibliothèque expose différentes maquettes, certaines en papier, tout au long de l'été. N'hésitez pas à pousser la porte pour les admirer !



Un autre atelier, cette fois pour adultes, s'est tenu le 13 février 2021. Ce fut une bouffée d'oxygène pour les participantes, une évasion temporelle au Moyen Âge, une fenêtre ouverte sur le monde de l'enluminure. Une belle parenthèse culturelle, avec travaux pratiques sur un carcé de parchemin.



Un concours de dessin (règlement disponible), d'autres ateliers vous seront proposés jusqu'à la journée de clôture, le samedi 18 septembre. Guettez le programme, suivez-le grâce aux affiches sur la porte !

Bel été à toutes et à tous. Venez et revenez nombreux, pour vous inscrire, réinscrire, pour rendre et emprunter, lire sur place...

**À PARTIR DU 2 SEPTEMBRE 2021**

L'équipe des bénévoles



ASSOCIATION SPORTIVE DINGSHEIM  
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL



**SAVE THE DATE**  
Dimanche 22 Août 2021



ASSOCIATION SPORTIVE DINGSHEIM GRIESHEIM

Après 3 journées de championnat, nous voilà à nouveau contraint de tout arrêter.

Avec la crise sanitaire actuelle, rien n'a été simple cette saison. Nous vivons depuis plusieurs mois une période qui reste exceptionnelle. Le District d'Alsace de football fait des efforts considérables pour nous tenir informé, mais même pour eux ce n'est chose facile. Cela étant, la reprise des activités a pu se faire en plusieurs étapes. Tout d'abord les jeunes, puis, dans un second temps les adultes. Les consignes sanitaires nécessitant une pratique sans contacts qu'il a fallu expliquer aux plus jeunes. Mais dans l'ensemble, tout s'est bien passé. Le plus difficile, pour un club comme l'ASDG, a été l'annulation de l'ensemble de nos activités. Aucun évènement organisé depuis... mars 2020 !

Cette année, pas de tournois en salle, pas de pot au feu, pas de WE festifs ni de repas au club house, pas de marché aux puces, pas de feu de la St Jean...

Et, forcément, ça pique un peu au niveau des recettes de notre association. Mais grâce à une gestion prudente, des partenaires privés et publics fidèles, l'ASDG arrive à naviguer en ces périodes troubles...

**MAIS AU CLUB, ON NE BAISSÉ  
PAS LES BRAS, ON AVANCE  
TOUJOURS ET ENCORE !!**

La saison à venir démarre... Nous avons de la place dans l'ensemble de nos catégories et sommes, comme toutes les associations, toujours à la recherche de bonnes volontés pour grossir le rang de nos bénévoles. Coachs, dirigeants, cuisiniers, bref les volontaires seront les bienvenus et bien accueillis !!

**Contacts :**

Audrey BAUER  
au 06 72 23 14 45  
ou  
Thomas RITZENTHALER  
au 06 67 00 85 88  
ou encore  
par mail : dingsheim.as@alsace.lgef.fr

Malgré tout ça, nous restons plus que motivés et positifs !

RÉSERVEZ VOTRE WEEKEND

DU 21 ET 22 AOÛT

NOUS CÉLÈBRERONS LE CENTENAIRE  
DU CLUB,

Nous mettons les dernières touches à un programme qui mélangera sportif et festif !

Il n'a pas pu avoir lieu l'an dernier. Pour vous mettre l'eau à la bouche, côté sportif un match de gala féminin, côté festif, notre célèbre bœuf à la broche ! Le tout bien évidemment, si les conditions sanitaires nous permettent de célébrer dignement cet évènement.

Bel été à toutes et à tous



## LE MOTO CLUB LES KOCHERSBIKERS

Après une année 2020 en demi-teinte en raison du Covid et des restrictions sanitaires qu'il imposait, 2021 se présente sous de meilleures auspices...

Dès le mois de juin, les Kochersbikers se réunissaient afin de faire une surprise tonitruante lors du mariage de Raphaël et Audrey, deux membres du club. C'est une dizaine de motos qui ont accompagnées la 2cv de nos jeunes mariés, pour leur plus grand plaisir.

L'ensemble des Kochersbikers souhaite une très longue et belle route à nos deux tourtereaux !



MARIAGE DE RAPHAËL ET AUDREY



32



8 H 50 DÉPART DE DINGSHEIM DIRECTION RHODES

Le 13 juin avait lieu la 1<sup>ère</sup> sortie des Kochersbikers. Une belle balade à travers l'Alsace en direction de Rhodes pour le déjeuner avant de repartir pour Vexaincourt (où nous attendait une pause hydratante !).

Une 1<sup>ère</sup> sortie très appréciée d'autant que la météo a été particulièrement ensoleillée.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Enfin, avant les prochaines sorties, les membres du moto club se réunissaient le 21 juillet pour l'assemblée générale du club, sous la présidence de Richard Hertenstein.

La réunion était suivie du traditionnel barbecue qui, grâce à nos deux cuisiniers Jeff et Daniel, régalaient l'ensemble des participants.



AG



Lac de Rhodes



AG

Les prochaines sorties sont d'ores et déjà programmées et le club est toujours heureux d'accueillir de nouveaux membres.

Vous êtes motard et tenté par une sortie ?  
Tous les renseignements se trouvent sur notre site

[www.kochersbikers.fr](http://www.kochersbikers.fr)

@ bientôt

Christian Biller



Sortie Rhodes

## CARNET LES GRANDS ANNIVERSAIRES

2<sup>ème</sup> semestre 2020/1<sup>er</sup> semestre 2021



Horst Jurkow - 95 ans



André Sigrist - 80 ans

Berna

### 99 ANS

31.03.1922 Lucie Gauthé – 5 rue de La Cité Radieuse

### 95 ANS

25.12.1925 Horst Jurkow – 12 rue le Corbusier

### 94 ANS

10.05.1927 Roger Bontinck – 33 rue du Modulor

### 92 ANS

15.09.1928 M.-Hélène Haug – 36 rue de Mittelhausbergen

### 91 ANS

20.03.1930 Laure Schlemmer – 5 rue du Charron

08.06.1930 Robert Schmidt – 20 rue du Modulor

### 90 ANS

28.03.1931 Gabriel Lang – 16 rue de Strasbourg

28.03.1931 Roger Stehlin – 23 rue Le Corbusier

28.06.1931 Paul Wohlfrom – 9 rue de l'Angle

### 85 ANS

17.02.1936 Christian Velasquez – 8 rue de Berlin

18.02.1936 Madeleine Diebold – 16 rue Principale

26.02.1936 Suzanne Bambis – 16 rue de Strasbourg

29.04.1936 Charles Kempfer – 3 rue de Ronchamp

03.05.1936 Jean-Marie Freund – 5 rue de l'Arbresle

09.05.1936 Francine Reinbolt – 3 rue de l'Eglise

### 80 ANS

19.09.1940 André Sigrist – 39 rue de Firminy

31.10.1940 Louise De Hatten – 6 rue du Modulor

12.04.1941 Rodolphe Schantz – 1 rue de Rézé

05.05.1941 Gilbert Rublé – 3 rue Chandigarh

06.06.1941 Bernard Wernert – 37 rue Principale



Lucie Gauthé 99 ans



Christian et Christiane  
Noces d'Or



Antoine et  
Geneviève Brudi  
Noces d'Or



Roger Stehlin - 90 ans



Paul Wohlfrom - 90 ans



Raymond et Mireille Kauffmann  
Noces d'Or



Francine Reinbolt - 85ans



Madeleine Diebold - 85 ans



Charles Kempfer - 85 ans



Louise De Hatten - 80ans



Gérard Wernert - 80 ans

Charles et Gabrielle Kempfer  
Noces de diamantGérard et Anne Grimm  
Noces de diamantHenri et Marie-Louise Mutz  
Noces de diamant

## NOCES DE DIAMANT

13.10.1960 Charles et Gabrielle Kempfer

19.11.1960 Gérard et Anne Grimm

11.02.1961 Henri et Marie-Louise Mutz

## NOCES D'OR

30.12.1970 Christian et Christiane Gangloff

12.02.1971 Raymond et Mireille Kauffmann

10.04.1971 Antoine et Geneviève Brudi

## MARIAGES

10.10.2020 Akira Konishi et Aurélien Courtois  
1 rue du Modulor

21.11.2020 Catherine Faure et Bernard Schall  
3 rue de Brasilia

06.02.2021 Elodie Kuchly et Emilien Dochter  
1 rue Neuve

## NAISSANCES

24.09.2020 Eve Calin - 10 rue du Musaubach

21.11.2020 Alice Joao - 6 rue de Mittelhausbergen

25.11.2020 Sacha Ondongo - 24 rue Le Corbusier

14.01.2021 Hugo Rauch - 7 rue du Musaubach

13.04.2021 Ethan Cambier - 5 rue du Musaubach

01.05.2021 Céleste Phimmavongsa  
1 rue de Mittelhausbergen

## DÉCÈS

06.10.2020 Hubert Adloff - 3 rue du Boulanger

13.10.2020 Guy Walter - 8 rue de Firminy

30.10.2020 Rosa Berbach - 2 rue du Boulanger

07.11.2020 Clémence Diss - 27 rue Principale

24.11.2020 Simone Falcinella - 7 rue des Cerisiers

22.12.2020 Mariette Weyhaubt - 1 rue Principale

20.01.2021 Raymond Monschin - 10 rue de Strasbourg

07.03.2021 Denise Wassler - 28 rue du Modulor

04.05.2021 J.-Pierre Voltzenlogel - 6 rue de Ronchamp

08.05.2021 Bernard Jung - 35 rue de Mittelhausbergen

19.05.2021 Isabelle Jundt - 7 rue de l'Arbresle

03.06.2021 Dominique Fritsch - 2 impasse du Houblon

*Nos condoléances aux familles*

### Hommage à Dominique Fritsch

C'est avec consternation et une énorme tristesse que les élus du conseil municipal ont appris la brutale disparition de notre collègue et ami Dominique Fritsch.

Entré au conseil municipal en 1995, Dominique a toujours fait de son investissement dans la commune une priorité. Son inclinaison naturelle pour les finances a souvent été mise à profit dans le cadre du budget communal ou pour comprendre, et faire comprendre, les arcanes de certaines réformes fiscales. Tout au long de ses 5 mandats, Dominique s'est également investi dans les commissions Urbanisme, Habitat, Grands projets ainsi qu'au sein du comité directeur du SIVOM.

Mais, au-delà du conseiller municipal, c'est l'homme, le compagnon de route et l'ami qui va laisser un grand vide au sein de notre conseil.

Dominique était apprécié pour sa rigueur et son investissement durant les réunions ou les séances du conseil municipal mais également pour son humour et son enthousiasme lors de nos moments de convivialité.

Son sourire, sa bonne humeur et sa gentillesse vont nous manquer.

C'est avec beaucoup de tristesse et de compassion que nous présentons nos plus sincères condoléances à Sylvie, son épouse ainsi qu'à Céline et Aurélia, ses enfants et à sa famille pour leur témoigner notre soutien dans ce moment douloureux.



CARNET  
LES GRANDS  
ANNIVERSAIRES

1<sup>er</sup> semestre 2021



50 ans mariage André et Marie Odile Daubenberger



Entre 2 confinements Micheline et Jacky Poussart 80 et 85 ans

## 99 ANS

24.12.1921 Emma Werler 8, route de Pfulgriesheim

## 97 ANS

04.11.1923 Jaqueline Hilaire 35 rue Charles Baudelaire

## 91 ANS

06.11.1929 Gérard Lecocq 8 Impasse des Iris

## 85 ANS

28.08.1935 Andrée Mengus 11 rue du Maréchal Leclerc

21.09.1935 Jackie Poussard 8 Charles Baudelaire

03.04.1936 Gérard Burkel 6 rue des Prés

## 80 ANS

05.09.1940 Bernard Gross 2 rue principale

29.09.1940 Alfred Weixler 3 rue du noyer

31.09.1940 Jaqueline Hilaire 35 rue Charles

09.01.1941 Christel Bouchet 10 impasse des Primevères

03.02.1941 Nicole Tischler 13 rue du Noyer

23.03.1941 Bernard Ebersold 33 rue Charles Baudelaire

03.06.1941 Christiane Walther - 8 rue de la Houblonnière

10.06.1941 Albert Zimmermann - 14 rue du Noyer

29.07.1941 Charles Hummel - 10 rue de l'Angle Baudelaire

## MARIAGE

18.09.2020 Musa Aksoy et Feyza Seker  
8 rue des Acacias

27.03.2021 Thomas Caldas et Regina Martins Ribeiro  
13 rue Principale

## NOCES D'OR *50 ans de mariage*

Avril 2021 André et Marie Odile Daubenberger  
1 rue du Noyer

## PACS

03.02.2021 Julien Gemberle et Julie Schnelzauer  
4 rue des Prés

12.02.2021 Jean Jung et Sabrina Leclerc  
23 rue de la Souffel

26.03.2021 Hugo Julien et Océane Woerther  
23 rue du Mal Leclerc.

## NAISSANCES

11.01.2021 Léa Jeanne  
47 rue Charles Baudelaire

16.03.2021 Augustin Ladouet  
4 rue du Gymnase

5.04.2021 Antoine Lutz  
6 rue de la Houblonnière

11.04. 2021 Araz Unludag  
1 rue du Maréchal Leclerc

28.04.2021 Louis Lux  
4c route de Pfulgriesheim

28.04.2021 Deniro Müller  
6 rue du Maréchal Leclerc

4.05.2021 Cloé Zimmermann  
22 rue de la Houblonnière

14.05.2021 Côme Guyon  
13 rue Paul Verlaine

## DÉCÈS

28.07.1946 - 05.02.2021 Michèle Arki  
5 rue Mozart

24.12.1921 - 28.03.2021 Emma Werler  
8 route de Pfulgriesheim

29.05.1983 - 30.04. 2021 Daniel Bergere  
1 rue principale

*Nos condoléances aux familles*

## HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE ET DATE DU PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Déchetterie de Pfulgriesheim - Badge d'accès obligatoire

|          | Été (1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre) | Hiver (1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars) |
|----------|---|---|
| Lundi    | fermée                                    | fermée                                      |
| Mardi    | 14 h - 18 h                               | 14 h - 17 h                                 |
| Mercredi | 14 h - 18 h                               | 14 h - 17 h                                 |
| Jeudi    | 14 h - 18 h                               | 14 h - 17 h                                 |
| Vendredi | 14 h - 18 h                               | fermée                                      |
| Samedi   | 9 h - 18 h                                | 9 h - 17 h                                  |

Fermée les dimanches et jours fériés.

## LES N° UTILES

### MAIRIES

#### Dingsheim

Secrétariat, Virginie Adloff : Tél. 03 88 56 21 32 – E-mail : [mairie@dingsheim.fr](mailto:mairie@dingsheim.fr)

Ouverture :

- Lundi : 14h à 19h
- Mercredi : 9h à 12h
- Vendredi : 9h à 12h

#### Griesheim-sur-Souffel

Secrétariat, Bô Hong : Tél. 03 88 56 04 00 – E-mail : [secretariat@griesheim-sur-souffel.fr](mailto:secretariat@griesheim-sur-souffel.fr)

- Lundi : 14h - 17h
- Mercredi : 16h - 19h
- Samedi : 11h - 12h

#### SIVOM La Souffel

Secrétariat, Astrid Gass : Tél. 03 88 56 17 96

**Communauté de communes** Téléphone : 03 88 69 60 30

**Gendarmerie de Truchtersheim** Téléphone : 03 88 69 60 08

Nous ne t'oublions pas !

#### Christophe Forst

Conseiller municipal de Griesheim-sur-Souffel de 2008 à 2020, il nous a quitté le 18 octobre dernier.

Pendant 12 ans Christophe aura siégé à nos côtés comme conseiller municipal ; toujours prêt à rendre service. Christophe était dans le service à l'autre, cela faisait partie de son ADN. Nous garderons de lui le souvenir reconnaissant d'un compagnon de route droit, intègre et dévoué. Il nous aura marqué par sa hauteur de vue, sa grandeur d'âme et son humour d'une grande finesse.



## LE PONT EN RÉCRÉ...

AUTOUR DE LA BONNE CHÈRE !



### UNE RECETTE DE SAISON

Le début de la saison estivale est propice à la mise en bocal du *Nusseschnàps* ou Vin de noix. Aussi appelé Vin de la Saint Jean, car lancé traditionnellement le 24 juin à la Saint Jean, il peut être réalisé jusqu'aux alentours du 14 juillet, tant que les noix sont encore vertes !

#### Pour 1l de Vin de noix :

- 1l d'alcool de fruit
- 12 noix verte coupées en 4
- 30 gr. d'anis étoilé
- 3 / 4 clous de girofle
- 4 bâtonnets de cannelle entiers
- 300 gr. de sucre candi brun

- Mettre l'ensemble des ingrédients dans un bocal de conserve et laisser macérer au soleil pendant 40 jours.
- Remuer régulièrement.
- Après 40 jours, filtrer le mélange et embouteiller.

### DES PROVERBES DE CHEZ NOUS...

*Isch dir's Herz von Sorje schwahr, trink e Krüejel Win glich läär !*

Si ton cœur est plein de soucis, vite vide un pichet de vin.

*Liewer mit d'Gläser anstosse àss mit de Kepf !*

Mieux vaut entrechoquer les verres que les têtes.

*E güet elsässer Winle esch besser àss a Tritt vom e Essel !*

Un bon petit vin d'Alsace est meilleur qu'un coup de pied d'un âne.

### DEVINETTE

Comment appelle-t-on l'art de collectionner les objets ayant trait à la bière ?

- La Biérophilie
- La Tégestophilie
- La Houblonophilie



### L'INTRUS

De toutes ces graphies possibles, une seule est inexacte. Laquelle ?

- Kugelhof
- Kugelhopf
- Kouglof
- Kougloff
- Kugelopf



### MOTS CACHÉS

14 mots ayant trait au vin et à la vigne se cachent dans cette grille. Saurez-vous les retrouver ?

- |         |          |
|---------|----------|
| 1 ..... | 8 .....  |
| 2 ..... | 9 .....  |
| 3 ..... | 10 ..... |
| 4 ..... | 11 ..... |
| 5 ..... | 12 ..... |
| 6 ..... | 13 ..... |
| 7 ..... | 14 ..... |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| R | O | B | E | S | S | F | E | G |
| L | G | U | T | A | I | L | L | E |
| S | Y | L | V | A | N | E | R | C |
| O | U | L | A | R | I | D | I | R |
| L | X | E | F | O | Q | B | E | U |
| E | T | S | O | M | C | A | S | S |
| B | O | U | T | E | I | L | L | E |
| R | K | V | I | G | N | E | I | A |
| R | A | I | S | I | N | D | N | V |
| T | Y | G | C | E | P | A | G | E |

## IL Y A 114 ANS À DINGSHEIM

Nos ancêtres étaient-ils des précurseurs en écologie ? Cet extrait tiré de la Chronique scolaire de Dingsheim, tenue par l'instituteur Bisch à partir de 1893, présente une mesure novatrice, en date du 27 février 1907 :

« Aujourd'hui j'ai reçu la lettre suivante du Ministère d'Alsace Lorraine : "Pour étendre et développer l'arboriculture, on m'a indiqué un moyen de réorganisation comme il en existe par exemple près de Kersfeld, en Bohème et dans certaines écoles d'Agriculture de l'Amérique du Nord.

Cette réorganisation qui repose sur l'aide des écoles, est adaptée aux conditions de la région, c'est à dire que l'Union agricole est tenue de donner chaque année un certain nombre d'arbres fruitiers (âgés de 4 et 5 ans) dont la croissance et la fécondité ont été contrôlées par un expert.

Ces arbres seront donnés comme prix aux élèves de dernière année qui se seront montrés les plus sage, les plus travailleurs et les plus pratiques. Ces élèves seront choisis début septembre. On peut dire que la plupart d'entre eux possèdent un terrain sur lequel on peut planter un ou plusieurs arbres.

Les trous pour les arbres doivent être creusés au mois de septembre et à ce moment les garçons reçoivent régulièrement un enseignement sur la plantation, soin et utilité des vergers.

En novembre aura lieu la plantation des arbres, et ces jours-là il n'y aura pas classe, mais l'école entière assistera à la plantation. Si ce jour-là l'Union agricole cantonale pouvait tenir son assemblée dans une des communes participantes, les garçons pourraient être interrogés en sa présence sur leurs connaissances au sujet des arbres.

Ces arbres resteront propriété des enfants qui les auront reçus comme prix.

Dans la deuxième année, les arbres de l'année précédente seront inspectés pour voir sur leur développement est normal ou s'ils ont reçu des soins appropriés.

Après quelques années les adultes auront certainement pris goût à cette culture (...)

On pourrait envisager une première plantation au printemps de l'année 1907.

Le Sous-Secrétaire d'Etat Zorn von Bulach « ».

## LES FOULÉES ROSES DU KOCHERSBERG/ ACKERLAND



Organisée par l'association

## « Un Cœur, Une Vie »

dans le cadre d'octobre rose <sup>(1)</sup>, cette manifestation est ouverte à toutes et tous. Dans le Kochersberg, elle mobilise chaque année plus de 2000 participants pour la lutte contre le cancer.

Le samedi 16 octobre 2021 les communes de Dingsheim et Griesheim-sur-Souffel accueilleront la 4ème édition des Foulées Roses du Kochersberg/Ackerland, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur et imposées par la Préfecture.

Il s'agit d'une course et d'une marche de 5kms, en pleine nature, sans esprit de compétition, dans un environnement protégé.

A ce jour nous avons bon espoir d'arriver à maintenir les animations prévues à partir de 16 h, mais également de pouvoir proposer une petite restauration qui sera servie à partir de 18 h.

Venez nombreux soutenir les malades atteints du cancer du sein, car ils sont toujours aussi nombreux.

L'inscription pour les personnes de 14 ans et plus est fixée à 10 €. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur le site <https://www.helloasso.com/associations/un-coeur-une-vie>.

La totalité des droits d'inscription sera reversée au comité 67 de la Ligue contre le cancer.

Les malades comptent sur vous.

<sup>(1)</sup> Octobre rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.





# LES FOULEES ROSES



## KOCHERSBERG - ACKERLAND

**PARTICIPATION  
DE 10€  
REVERSÉE  
INTÉGRALEMENT  
À LA LIGUE  
CONTRE LE  
CANCER**

**SAMEDI  
16 OCTOBRE  
2021  
À 17H AU  
CENTRE CULTUREL  
DE LA SOUFFEL**

**DINGSHEIM  
GRIESHEIM/SOUFFEL**

INSCRIPTION EN LIGNE SUR  
[WWW.UNCOEURUNEVIE.FR](http://WWW.UNCOEURUNEVIE.FR)

RENSEIGNEMENTS :  
[LESFOULEESROSES.KA@GMAIL.COM](mailto:LESFOULEESROSES.KA@GMAIL.COM)

